

Le 26 juin 2014 à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni suite à la convocation en date du 16 juin 2014 sous la présidence de M. de PLASSE Philippe, Maire.

Étaient présents : Tous les membres en exercice excepté M. Tanguy DUCAMPS, absent excusé.

Monsieur GAMMELIN est élu secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité.

Monsieur de PLASSE rappelle que les réunions de conseil ont aussi pour objectif de consolider l'équipe, de communiquer, d'aiguiller le Maire sur les priorités dans la commune et d'informer les conseillers municipaux sur les affaires en cours.

## **LES TROIS AXES**

### **1 - EGLISE**

Suite à la commission Eglise/Cimetière il est ressorti que la nef est en mauvais état et que sur le côté gauche de l'église, en arrivant, il y a des fissures importantes.

Monsieur LEBONNIEC, habitant Rue de Maisnil et tailleur de pierre, s'est rendu sur le terrain. D'après lui pour la réparation côté gauche, le montant des travaux serait limité. Et, pour le mur du cimetière, il peut récupérer, par le biais de son entreprise, des pierres gratuitement et les tailler lui-même éventuellement.

Madame LELOIR fait le point sur la réunion portant sur la gestion des cimetières qui s'est tenu le 19 juin à la Brasserie Saint-Poloise.

Il est fortement recommandé de procéder à la mise en place d'une réglementation dans le cimetière, notamment une organisation géographique du site.

Il faut savoir que toute personne résidant dans le village et étant inscrite sur les listes électorales ainsi que toute personne de sa famille peut se faire enterrer dans le cimetière.

Il est possible pour la commune de reprendre des concessions qui seraient abandonnées ou non entretenues. La procédure à entreprendre dure environ 4 ans c'est pourquoi il serait judicieux de la débiter rapidement dans le cimetière. Monsieur de PLASSE s'est renseigné auprès des Pompes Funèbres Générales qui accepteraient d'effectuer cette procédure pour un montant de 200 € par concession à récupérer. Un rendez-vous sera rapidement pris avec cette entreprise.

### **2 – CHEMINS ET ROUTES**

- Le panneau de signalisation d'entrée du village va être déplacé prochainement.

□ □ □ □ • □ L'entreprise DUFFROY a établi deux devis concernant le fossé de la Rue de Ternas, l'un avec la pose de tuyau l'autre sans. En effet, beaucoup de personnes ont averti Monsieur le Maire sur le fait que les tuyaux posés se boucheront tôt ou tard et qu'il serait préférable de créer un fossé ouvert. Ces travaux sont

subventionnables à hauteur de 40 % dans le cadre du programme d'Aide à la Voirie Communale lancé par le Conseil Général du Pas-de-Calais.

Un nouveau devis sera établi par l'entreprise DUFFROY car une partie des travaux (fossé de la Rue de Ternas) ont été réalisés par le Conseil Général du Pas-de-Calais. Une visite sera faite chez les BRUCHE dans le mois d'août concernant l'évacuation des déchets d'organiques sur la chaussée, et la majorité du conseil municipal fait remarquer l'importance des haies dans la gestion des eaux pluviales, il sera donc important de maintenir en l'état la haie le long du fossé.

Les travaux devraient être réalisés en octobre, grâce à M. DUCAMPS qui nous laissera une quinzaine de mètres le long du fossé pour effectuer les travaux.

- Monsieur de PLASSE fait part de son idée de créer une borduration dans tout le village. Une étude doit être faite par un cabinet d'étude. Cette étude est payante et par le passé il y avait la possibilité de la régler au moment des travaux.

Il faut savoir que la création d'une borduration à un coût très élevé pour la commune. Ces travaux peuvent être divisés en plusieurs tranches et sont subventionnables (estimation pour 1m linéaire : 80 à 100 €).

Point négatif des bordures : cela manque d'esthétique

Point positif des bordures : les abords de route restent stables.

Une suggestion : durant l'étude, intégrer éventuellement le câblage électrique souterrain.

L'essentiel est de prendre date dans les dépôts de dossiers (très long entre 5 à 10 ans). Un rendez-vous sera pris avec le cabinet d'études INGEO.

### **3 - SALLE DES FETES**

Le poteau EDF a été déplacé (coût 2 500 € hors taxes).

La commission incendie a émis un avis favorable sur le permis de construire.

La commission accessibilité a émis un avis défavorable sur le permis de construire. Le dossier sera représenté lors de la prochaine commission le lundi 30 juin. Leur réponse pour la délivrance du permis de construire devrait parvenir à la Mairie d'ici fin juillet.

La grue arrive lundi, Monsieur SENECHAL voudrait récupérer les gravas si possible.

La fenêtre de la salle a trouvé preneur.

L'ouverture des plis suite à l'appel d'offres en cours aura lieu le jeudi 3 juillet à 19h.

### **BILAN :**

Pour les trois axes, l'ensemble du conseil municipal approuve les directions prises.

### **ORGANISATION DU 14 JUILLET**

Monsieur LAGACHE informe les autres conseillers municipaux qu'habituellement un livre est offert à tous les enfants du village jusqu'à leur entrée en classe de 6e. La commune offre également un verre et des biscuits pour tous les villageois présents.

Un groupe de bénévoles se propose de préparer cette après-midi du 14 juillet : Claude LAGACHE, Blandine VISEE, Josette LELOIR, Christine DURANEL, Nathalie DUCROCQ.

L'objectif est de passer un bon moment avec les enfants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Bilan du Rallye du Ternois**

Les chemins abîmés seront remis en état selon la convention et l'état des lieux qui a été réalisé. Dans l'organisation du rallye, une chose est à déplorer, pour des raisons de sécurité les spectateurs se trouvaient trop loin des voitures. Dans l'avenir, il faudrait organiser des lieux d'accueil avec les organisateurs.

### **Ducasse**

Le point est fait sur les ducasses à venir et permet de mettre à jour un fichier Excel sur les ducasses 2014 du secteur.

Pour le moment 14 conseillers se sont présentés à 7 ducasses. L'idéal est que chacun participe à quelques ducasses en tandem, la participation de la Mairie est passée de 20 à 22 € par ducasse.

### **Matériel informatique**

Le poste informatique et l'imprimante ont été remplacés (exigence plus importante à partir de 2015). L'imprimante remplacera également le photocopieur dorénavant.

Coût : 1 700 €

Suppression de la maintenance du photocopieur : 240 € / an.

### **Photocopie**

Le tarif des photocopies est fixé à 0,20€ à l'unanimité.

### **Assurance**

Le contrat a été renégocié ce qui permet à la commune d'économiser 500€ sur le montant de la cotisation annuelle.

### **Chemin d'Epainchen et Chemin du Bois du Pré**

Pour embellir le village, il serait souhaitable de retirer 150 m de blocs de béton le long de la propriété DUCAMPS sur le Chemin d'Epainchen, et d'autre part, les poteaux en bétons du Chemin du Bois du Pré.

Monsieur de PLASSE va voir avec DUFFROY s'il est possible pour eux de les recycler et d'autre part, contactera la famille PATOU.

### **Construction d'un McDonald's à Saint-Pol-sur-Ternoise**

L'ensemble du conseil municipal reçoit une copie des argumentaires de M. BRIDOUX et de M. LOUF concernant la construction du restaurant à Saint-Pol-sur-Ternoise.

### **Nouveaux Rythmes Scolaires**

Les parents des enfants scolarisés dans le SIVU sont invités à une réunion d'information au sujet des nouveaux rythmes scolaires, soit 3 heures d'activité périscolaire pour remplacer le mercredi après-midi.

### **Rencontre avec Yves et Josiane WAMBERGUE**

Au cours de cette rencontre, il a été convenu qu'il n'y aurait aucun changement au niveau des travaux de ménage et de fleurissement de la commune. Toutefois il y aura moins de travaux de portage de courriers et plus de travaux divers dans la commune.

Concernant leur rémunération, elle sera forfaitaire pour un montant de 100 € net / mois pour l'avenir. Un point annuel sera fait.

L'organisation des petits travaux se fera en collaboration avec Claude LAGACHE

### **Réunion à la Mission Locale**

Il serait possible d'embaucher un jeune employé dans le village en s'associant avec 4 ou 5 villages alentours. Pour le moment l'idée fait son chemin, objectif à moyens termes.

### **Cabine téléphonique**

L'objectif est de la faire disparaître du village pour une raison esthétique.

### **Travaux à la sacristie**

Madame LELOIR et Madame REMONT vont tapisser la sacristie. Monsieur GAMMELIN fournit le papier.

### **Chemin de Maisnil**

Le passage de Philippe GOUILLART n'a pas pu diminuer suffisamment la haie. Celle-ci sera élaguée par les propriétaires le prochain hiver.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Suivent les signatures